

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

DISARM TURF FUNGICIDE

FDS n° : 7689-A
Date de révision : 2020-01-10
Format: NA
Version 1.04



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit DISARM TURF FUNGICIDE

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 7689-A

Synonymes Fluoxastrobine:(E)-{ 2-[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoropyrimidin-4-yloxy]phenyl}
(5,6-dihydro-1,4,2-dioxazin-3-yl)methanone O-méthylxime (nom
IUPAC);(1E)-[2-[[6-(2-chlorophenoxy)-5-fluoro-4-pyrimidinyl]oxy]phenyl](5,6-dihydro-1,4,2-di
oxazin-3-yl)methanone O-méthylxime (nom CAS)

Ingrédient(s) actif(s) Fluoxastrobine

Famille chimique Strobilurine

PCP # 31857

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Fongicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
800 / 321-1FMC (1362) (Informations générales)
SDS-info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Urgences médicales:
800 / 331 3148 (États-Unis et Canada)
651 / 632 6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler:
703 / 741 5970 (CHEMTREC - International)
703 / 527 3887 (CHEMTREC – Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)


Catégorie 4

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE**

Danger

Mentions de danger
H332 - Nocif par inhalation
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques


Conseils de prudence - Prévention

- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

- P302 + P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
P391 - Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Élimination

- P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Peut être nocif par contact cutané.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Strobilurine.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Fluoxastrobin	361377-29-9	40.3
Propylène glycol	57-55-6	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Effets systémiques possibles par exposition répétée. En cas d'inhalation, elle peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux et les éternuements. Le contact avec la peau peut provoquer une irritation et des réactions allergiques.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂), Sable.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable
Produits de combustion dangereux	En cas d'incendie, la formation de chlorure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène, du fluorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone et oxydes d'azote doit être prévu.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Empêcher l'écoulement du contrôle des incendies de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, ou approvisionnement en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite.
Méthodes de confinement	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser un

chiffon humide. Placer les produits de nettoyage utilisés dans des récipients fermés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
Entreposage	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.
Produits incompatibles	Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m ³ aerosol only TWA: 50 ppm aerosol and vapor TWA: 155 mg/m ³ aerosol and vapor	-

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique	Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.
----------------------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Se il ya un risque d'exposition à des particules qui pourraient causer une gêne oculaire, porter des lunettes de protection chimique.
Protection de la peau et du corps	Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
Protection des mains	Gants de caoutchouc/latex/néoprène ou autres gants appropriés, résistants aux produits chimiques. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux en vigueur.
Mesures d'hygiène	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Blanc cassé Visqueux Liquide
État physique	Liquide Suspension
Couleur	Aucun renseignement disponible
Odeur	Similaire à la peinture
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	6.8 (10 % solution)
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	822 cps @ 25 °C
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	1.19 @ 20 °C
K_{st}	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non applicable
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible.
Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie, la formation de chlorure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène, du fluorure d'hydrogène, du monoxyde de carbone et oxydes d'azote doit être prévu.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Renseignements sur le produit**

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 5000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 4.9 mg/l (rat) (4 h)
Lésions oculaires graves/irritation	Non irritant.

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Très peu irritant.

Sensibilisation Sensibilisateur

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Fluoxastrobin (361377-29-9)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 4.9 mg/L (Rat) 4 h
Propylène glycol (57-55-6)	20000 mg/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique	Fluoxastrobine montré une réduction du poids corporel et hépatocytomégalie et changements cytoplasmiques associée à une augmentation de foie de la phosphatase alcaline sérique indicative de cholestase.
Mutagénicité	Fluoxastrobine, Pas génotoxique.
Cancérogénicité	Fluoxastrobine: Non cancérogène
Effets neurologiques	Fluoxastrobine: Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.
Toxicité pour la reproduction	Fluoxastrobine: Dans l'étude de la reproduction, il y avait des preuves de poids diminué de corps dans la progéniture, la séparation du prépuce retardé, et ossification incomplète.
Toxicité pour le développement	Fluoxastrobine: La preuve de perte transitoire du poids corporel et une diminution de la consommation alimentaire.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Effets neurologiques	Fluoxastrobine: Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUESÉcotoxicité

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Fluoxastrobin (361377-29-9)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	96 h LC50	M. bahia	0.053	mg/l
	48 h EC50	Daphnie	0.48	mg/l
	96 h LC50	Cyprinus carpio	0.57	mg/l
	96 h LC50	Lepomis macrochirus (Bluegill sunfish)	0.97	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Sodium Hydroxide 1310-73-2		96 h LC50: = 45.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static	
Fluoxastrobin 361377-29-9	72-hour EC50 = 0.45 mg/L (Senastrum capricornutum)(biomass) 72-hour EC50 = 2.67 mg/L (Senastrum capricornutum)(growth rate)	96 hr LC50 = 0.435 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 hr LC50 = 0.57 mg/L (Cyprinus carpio) 96 hr LC50 = 0.97 mg/L (Lepomis macrochirus)	48 hr EC50 = 0.48 mg/L (D. magna) 96 hr LC50 = 0.053 mg/L (M. bahia)
Glycérine 56-81-5		96 h LC50: 51 - 57 mL/L (Oncorhynchus mykiss) static	24 h EC50: > 500 mg/L (Daphnia magna)
Propylène glycol 57-55-6	96 h EC50: = 19000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96 h LC50: 41 - 47 mL/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 51400 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 51600 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static	48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia magna) Static 24 h EC50: > 10000 mg/L (Daphnia magna)

		96 h LC50: = 710 mg/L (Pimephales promelas)	
Methyl ethyl ketone 78-93-3		96 h LC50: 3130 - 3320 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: 4025 - 6440 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 5091 mg/L (Daphnia magna) 48 h EC50: > 520 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradation	Fluoxastrobine: La demi-vie est de 29 à 393 jours selon le type de sol.
Bioaccumulation	Fluoxastrobine: Le produit peut présenter un certain potentiel à s'accumuler dans les organismes vivants.
Mobilité	Fluoxastrobine: Faible mobilité dans le sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NOTE	Ce produit est seulement réglementée lorsqu'ils sont expédiés par l'eau ou dans un emballage en vrac.
DOT	NON RÉGLEMENTÉ
Type d'emballage	Bulk
N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Fluoxastrobine.
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Fluoxastrobin), 9, III, Marine Pollutant
TMD	Non réglementé
N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Fluoxastrobin), 9, III, Marine Pollutant
N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Fluoxastrobin), 9, III, Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb 454 kg	
Methyl ethyl ketone 78-93-3	5000 lb 2270 kg	

FIFRA INFORMATION

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE:

Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.
Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS	EINECS/ELINC	ENCS	Chine	KECL (Corée)	PICCS	AICS

DISARM TURF FUNGICIDE

FDS n° : 7689-A
Date de révision : 2020-01-10
Version 1.04

	(États-Unis)	(Canada)	S (Europe)	(Japon)	(IECSC)		(Philippines)	(Australie)
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Protection individuelle X

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2020-01-10
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique